



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTION GENERALE

Abidjan, le 27 MAR. 2014

REF : **- 0102**

/DGPAA/DOMS/CIS/AYAI

NOTE AUX USAGERS

Objet : Vignette du 2^{ème} trimestre 2014

Les usagers du Port Autonome d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons du 2^{ème} trimestre de l'année 2014 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Centre d'Identification Sécuritaire) et seront exigibles à partir du 07 Avril 2014.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptabilité au plus tard le 04 Avril 2014. *YAF*

Ampliations :

- DGA
- DIRECTIONS/PAA
- PORT SECURITE
- SYNDINAV
- FEDERMAR
- ARMATEURS
- S.G.COMMUNAUTE
- PORTUAIRE
- GSP-GN/CSP
- OIC
- CHRONO
- ARCHIVES

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations
Maritimes et de la Sécurité

